

**CHAMPIONNAT NATIONAL
de NATATION de la FCD
ouvert aux adhérents en situation de
handicap physique ou mental
les 1^{er} et 02 avril 2017
à CASTELNAUDARY (Aude)**

N° 0519/FCD/Activités/Sports

Affaire suivie par Catherine MACQUET

☎ : 01.79.86.34.88 ou 821.947.34.88 - ✉ : c.macquet@lafederationdefense.fr

NOTE D'ORGANISATION

Réf. : Règlement particulier du championnat national de natation diffusé sous le n° 0195/FCD/Sports du 21 janvier 2016

- P.J. :**
- Annexe 1 : Déroulement du séjour
 - Annexe 2 : Grille des temps pour l'engagement au championnat
 - Annexe 3 : Plan de situation
 - Annexe 4 : Plan de situation de l'hôtel
 - Annexe 5 : Rappel sur la classification des licenciés de la Fédération des clubs de la défense
 - Annexe 6 : Informations complémentaires



1. ORGANISATION GÉNÉRALE

Le championnat national de natation de la Fédération des clubs de la défense (FCD) se déroulera les 1^{er} et 02 avril 2017 à CASTELNAUDARY (Aude).

L'organisation de cette manifestation est confiée à la ligue Sud de la FCD avec le soutien du CSA du 4^{ème} Régiment Étranger de Castelnaudary.

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84
www.lafederationdefense.fr

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer au championnat national de natation de la FCD, les compétiteurs doivent **obligatoirement** être titulaires de la **licence** fédérale saison 2016/2017, cachet du club et signature (les licences temporaires ne sont pas acceptées) et présenter une pièce d'identité.

↳ Adhérents d'une activité principale « Natation » (Code 135)

La rubrique au recto de la licence « certificat médical délivré le » et « absence de contre-indication à la pratique de la natation en compétition » doit être obligatoirement renseignée et signée.

↳ Adhérents n'appartenant pas à une activité principale « Natation » (Code 135)

La licence doit être accompagnée d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la natation en compétition d'une validité de moins d'un an.

En cas de non-présentation de ces documents, la participation au championnat sera refusée et ne donnera droit à aucun remboursement de frais de déplacement et d'inscription.

La licence de la FFN n'est pas obligatoire et ne peut se substituer à la licence de la FCD.

Un duplicata de la licence peut être imprimé directement par le club dans son espace "SYGELIC".

3. COORDONNÉES DES ORGANISATEURS

Les épreuves sont organisées conformément au règlement particulier du championnat national de natation de la FCD, rappelé en référence et au règlement particulier de la Fédération française de natation (FFN).

Ligue organisatrice	Club support
<p>Ligue Sud de la FCD Écoles Militaires de Draguignan Quartier Bonaparte - BP 400 83307 DRAGUIGNAN Cedex</p> <p>✓ <u>Président de la ligue</u> : Philippe HERY ☎ : 06.35.12.68.37 ✉ : p.hery@lafederationdefense.fr</p> <p>✓ <u>Contact</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Claude SCHWEITZER, président commission sportive ligue Sud ☎ : 06.81.91.57.93 ✉ : c.schweitzer@lafederationdefense.fr <p>✓ <u>Assistante de la ligue</u> : Séverine TOBIA ☎ : 04.83.08.24.28 ✉ : assistante.lsfcd@gmail.com</p>	<p>CSA du 4^{ème} Régiment Étranger Quartier Danjou 2400, route de Pexiora 11452 CASTELNAUDARY Cedex ☎ : 05.57.53.62.79 - ✉ : asmba106@gmail.com</p> <p>➤ <u>Responsable en charge de la compétition</u> :</p> <p>Mr Dominique ARNOULT ☎ : 06.10.15.00.46 ✉ : arnoult.gfamily@wanadoo.fr</p>
<p>Conseillers techniques sportifs nationaux Natation de la FCD (CTSN)</p> <p>✓ Cyril MEROLLI ☎ : 06.46.47.08.00 ✉ : merolli.cyril@gmail.com</p> <p>✓ Audrey SALENNE ☎ : 06.37.52.97.21 ✉ : salenneaudrey@gmail.com</p>	<p>Conseillers techniques nationaux Handicap</p> <p>✓ Rémy BRIAND ☎ : 06.73.37.55.25 - ✉ : remy.briand@orange.fr</p> <p>✓ Jean-Olivier BRÉNIÈRE ☎ : 06.10.46.43.61 - ✉ : jobreniere@orange.fr</p>
<p>Gestion informatique pour la pré-compétition et la compétition</p> <p>✓ Bernard SOLER ✉ : b.soler@orange.fr</p> <p>✓ Dominique JEAY</p>	

3. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

3.1. Lieu de la compétition

La compétition se déroulera, en petit bassin 6 couloirs, à la piscine du 4^{ème} Régiment Étranger - Quartier Capitaine Danjou - 2400, route de Pexiora - 11452 CASTELNAUDARY Cedex (cf. annexe 3).

3.2. Programme de la compétition

Cf. annexe 1.

3.3. Temps qualificatifs pour l'engagement au championnat de natation

Cf. annexe 2.

3.4. Gestion de la compétition

L'ensemble de la compétition et de son organisation technique est confiée à la ligue Sud de la FCD.

L'enregistrement des engagements et la gestion des courses et des résultats sont réalisés à partir du logiciel Nat 2i version de la FCD et de la table de cotation de la FFN (1.500 pts).

4. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

4.1. Accueil

➤ **Samedi 1^{er} avril 2017**

Les compétiteurs et les accompagnateurs sont attendus à partir de 13h00 à la salle d'accueil située dans le hall de la piscine (voir plan joint en annexe 3), où il sera procédé au contrôle des licences, des certificats médicaux ainsi qu'aux vérifications des engagements.

Présence impérative de tous les compétiteurs à l'accueil avant 14h00.

ATTENTION : Aucune modification ne sera faite à l'arrivée sur le site de Castelnaudary.

Il est demandé de fournir, avant 12h00 par téléphone à **M. MEROLLI au 06.46.47.08.00** ou à **Mme SALENNE au 06.37.52.97.21**, toutes modifications exceptionnelles ou les éventuels forfaits.

Le programme sera distribué sur place ; il ne sera pas consultable avant la compétition.

4.2. Dispositif prévisionnel de secours

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD (cf. titre II) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais inférieurs (ou au plus égaux) à ceux que supporterait les accidentés de la voie publique.

Ce soutien santé doit répondre aux conditions préconisées par :

- la réglementation de la fédération délégataire ;
- la réglementation de droit public ;
- l'autorité d'accueil ;
- le dirigeant de la ligue et/ou du club responsable de l'évènement sportif ou par le conseiller technique sportif national, en fonctions des possibilités locales et institutionnelles.

Les moyens mis en œuvre par le 4^{ème} Régiment Étranger dans le cadre de cette manifestation sportive sont les suivants :

- ↳ Poste de secours ;
- ↳ Matériel de secourisme et de réanimation ;
- ↳ Matériel de liaison ;
- ↳ Défibrillateur.

4.3. Hébergement et restauration

Les compétiteurs seront pris en charge du samedi 1^{er} avril 2017 à partir de 14h00 au dimanche 02 avril 2017 à 14h00 (déjeuner compris).

Les clubs dont les parcours seront supérieurs à 500 km pour rejoindre Castelnaudary pourront être accueillis dès le vendredi 31 mars 2017 au soir après en avoir fait la demande expresse lors de leur inscription.

Les participants seront logés à l'Ibis Budget Castelnaudary - ZAC Nicolas Appert - 11400 CASTELNAUDARY (cf. annexe 4).

Les frais inhérents aux repas ne sont pris en charge que sur le lieu de la compétition.

Les clubs n'acceptant pas les propositions faites par l'organisateur ne peuvent prétendre au remboursement des frais engagés de sa propre initiative.

Il est indispensable que les clubs prévoient suffisamment d'adultes pour l'encadrement des mineurs qui ne seront pas autorisés à résider seuls.

4.4. Transport

Après en avoir fait la demande expresse lors de l'inscription sur SYGEMA, un service de transport, depuis la gare de Castelnauary, sera possible en fonction des disponibilités de l'organisateur.

Contactez Dominique Arnoult - ☎ : 06.10.15.00.46

5. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

5.1. Conditions de participation aux épreuves (voir règlement particulier rappelé en référence)

5.1.1. CATÉGORIES :

↳ Individuels :

- AVENIRS : 13 ans et moins (2004 et après)
- JEUNES : 14 - 16 ans (2001 à 2003)
- JUNIORS : 17 - 21 ans (1996 à 2000)
- SENIORS : 22 - 34 ans (1983 à 1995)
- MAÎTRES : 35 ans et plus (1982 et avant)

↳ Équipes : 4 nageurs d'un même club, fixe pour les 2 relais (pas de relais mixte)

- RELAIS Jeunes : moins de 76 ans (addition des âges selon année de naissance)
- RELAIS Maîtres : 76 ans et plus (addition des âges selon année de naissance)

Les compétiteurs nés à partir de 2005 devront être titulaires du « Pass Compétition » et le présenter lors des vérifications des licences.

5.1.2. TROPHÉES :

↳ Les nageurs individuels concourront pour un ou plusieurs trophées décerné(s) sur les 3 challenges :

- des 50 mètres (papillon, dos, brasse, nage libre)
- des 100 mètres (dos, brasse, nage libre, 4 nages)
- longue distance (200 et 400 nage libre)

Les nageurs pourront nager autant de nages qu'ils le souhaitent.

Cependant le mode de classement des challenges dans chaque catégorie (hommes et femmes) sera l'addition des points sur 2 épreuves (les 2 meilleures si plus 2 épreuves effectuées dans le même challenge).

↳ Les équipes de 4 concourront pour le Trophée Relais (4*50 NL et 4*50 4N), nombre de relais non limité dans un même club.

5.2. Engagement et participation financière

Le nombre de participants est limité à 150.

PARTICIPATION FINANCIÈRE	
<ul style="list-style-type: none">✓ 30 € par compétiteur Adulte (+ de 18 ans)✓ 25 € par compétiteur Jeunes (- de 18 ans)✓ 0 € par compétiteur en situation de handicap physique ou mental (PSHPM)	<ul style="list-style-type: none">• Les engagements se font exclusivement via votre espace SYGEMA avant le 22 mars 2017, terme de rigueur.• Un acte d'engagement, indiquant les participants et le montant de la participation financière, est émis à la date de clôture des inscriptions. Le montant de la participation financière est prélevé, par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation.• Les participants civils extérieurs à la défense doivent impérativement présenter la licence FCD, saison 2016/2017, établie dès le début de la saison et au plus tard le 31 décembre 2016.

FORFAIT ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 0 € par accompagnateur des personnes en situation de handicap physique ou mental (APSHPM) ✓ 0 € par accompagnateur "Jeunes" (1 pour 10 jeunes) ✓ 0 € par chauffeur de car 	<p>Les accompagnateurs officiels, à l'exception du chauffeur de car éventuel, doivent être titulaires de la licence FCD 2016/2017 pour des questions de couverture d'assurance.</p>
FORFAIT ACCOMPAGNATEURS NON OFFICIELS	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 80 € par accompagnateur non officiel 	<p><u>Le nombre d'accompagnateurs peut être limité par l'organisateur en fonction des places d'hébergement disponibles.</u> Le montant de la participation financière est prélevé après la date de clôture des inscriptions.</p>

NOTA : Toute annulation de participation non justifiée ne sera pas remboursée. Une pénalité de **50 €** sera alors prélevée par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation (cf. annexe 4 - § 2).

5.3. Remboursement des frais de déplacement

Il est rappelé que les frais de repas ou d'hébergement en cours de déplacement inférieur à 1.000 km aller/retour sont à la charge des clubs.

Pour les parcours supérieurs à 1.000 km aller/retour, et sur présentation des factures originales, la FCD prend en charge une partie des frais d'hébergement dans la limite de 26 €, des frais de repas dans la limite de 13 € et des petits déjeuners (intégralement) par personne autorisée pendant la durée du transport (une seule prise en charge).

Ces demandes particulières de remboursement des frais relatifs au déplacement des équipes sont à adresser aux services de la FCD, **impérativement dans le mois qui suit la fin de la compétition, soit au plus tard le 02 mai 2017**, sous peine de non-remboursement (cf. annexe 4 - § 1).

5.4. Participation des Jeunes de moins de 18 ans

5.4.1. Autorisation parentale de participation

Les responsables d'équipes doivent être en possession, pour les mineurs, du **formulaire d'autorisation parentale de participation** pour chacun d'entre eux (cf. annexe 6 - § 5).

5.4.2. Autorisation parentale pour le prélèvement lors d'un contrôle anti-dopage

Les responsables de club doivent être en possession, pour les mineurs, du **formulaire d'autorisation parentale pour le prélèvement lors d'un contrôle anti-dopage** pour chacun d'entre eux (cf. annexe 6 - § 4).

5.4.3. Autorisation parentale pour le droit à l'image

Les responsables de club doivent être en possession, pour les mineurs, du **formulaire d'autorisation parentale pour le droit à l'image** pour chacun d'entre eux (cf. annexe 6 - § 6).

6. RÉCOMPENSES

Mode de classement pour chaque challenge dans chaque catégorie (hommes et femmes) : **addition des points sur 2 épreuves** (les 2 meilleures si plus 2 épreuves effectuées dans le même challenge).

Le concurrent ayant réalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur.

Remise des récompenses aux 3 premiers nageurs engagés dans les trophées (médailles or, argent, bronze).

Dans le Trophée Relais, les nageurs des 3 premières équipes dans chaque catégorie reçoivent également les médailles.

Le Trophée Club sera calculé de la manière suivante :

⇒ Les points de la meilleure performance de chaque nageur (-euse) seront additionnés. Nous calculerons ensuite la moyenne du club par rapport au nombre total de nageurs (-euses). Ainsi, le club ayant la meilleure moyenne recevra le Trophée vainqueur.

7. COMPTE RENDU

A l'issue de la manifestation, le président de la ligue organisatrice adresse au président de la FCD, avec copie au CTSN, un compte rendu sur le déroulement de la compétition, ainsi que les résultats détaillés et le bilan financier accompagné des originaux des pièces justificatives.

Le conseiller technique sportif national adressera au président de la commission sportive le compte rendu technique de la compétition.

Pascal RAVEAU
Directeur général
de la Fédération des clubs de la défense
ORIGINAL SIGNÉ

Destinataires (par courriel) :

- Président(e)s des clubs/FCD
- Présidents de ligues/FCD
- Conseillers techniques sportifs régionaux "Natation"/FCD - courriel (*sous couvert des présidents de ligue*)

Copies à (par courriel) :

- Membres du comité directeur/FCD
- Conseillers techniques sportifs nationaux "Natation"/FCD
- Conseillers techniques nationaux Handicap/FCD
- Responsable du club support
- Bureau activités sportives/FCD
- Bureau finances/FCD
- Bureau communication/FCD

ANNEXE 1
DÉROULEMENT DU SÉJOUR
(programme de principe)

CHAMPIONNAT NATIONAL DE NATATION
de la FÉDÉRATION des CLUBS de la DÉFENSE
ouvert aux personnes en situation de handicap physique ou mental
Les 1^{er} et 02 avril 2017 à la piscine du 4^{ème} Régiment Étranger de Castelnaudary (11)

Samedi 1^{er} avril 2017

À partir de 13h00	Accueil des compétiteurs, formalités administratives
14h00	Réunion technique Ouverture du bassin Échauffement compétiteurs
14h45	Mise en place du staff technique
14h55	Evacuation du bassin
15h00	Série 1 - 50 m PAPILLON Dames
15h15	Série 1 - 50 m PAPILLON Messieurs
15h30	Série 1 - 100 m DOS Dames
15h45	Série 1 - 100 m DOS Messieurs
16h00	Série 1 - 400 m NAGE LIBRE Dames
16h15	Série 1 - 400 m NAGE LIBRE Messieurs
16h30	PAUSE de 15 minutes
16h45	Série 1 - 50 m BRASSE Dames
17h00	Série 1 - 50 m BRASSE Messieurs
17h15	Série 1 - 100 m NAGE LIBRE Dames
17h30	Série 1 - 100 m NAGE LIBRE Messieurs
17h45	PAUSE de 15 minutes
18h00	Relais Série 1 - 4 x 50 4 NAGES Dames
18h15	Relais Série 1 - 4 x 50 4 NAGES Messieurs
18h30	Fin de réunion
20h00	Repas compétiteurs, officiels, et organisateurs

Dimanche 02 avril 2017

08h00	Ouverture des portes de la piscine et échauffement
08h45	Mise en place du staff technique
08h55	Evacuation du bassin
09h00	Série 1 - 50 m NAGE LIBRE Dames
09h15	Série 1 - 50 m NAGE LIBRE Messieurs
09h30	Série 1 - 100 m BRASSE Dames
09h45	Série 1 - 100 m BRASSE Messieurs
10h00	Série 1 - 200 m NAGE LIBRE Dames
10h15	Série 1 - 200 m NAGE LIBRE Messieurs
10h30	PAUSE de 15 minutes
10h45	Série 1 - 50 m DOS Dames
11h00	Série 1 - 50 m DOS Messieurs
11h15	Série 1 - 100 m 4 NAGES Dames
11h30	Série 1 - 100 m 4 NAGES Messieurs
11h45	PAUSE de 15 minutes
12h00	Série 1 - 4 x 50 4 NAGES LIBRE Dames
12h15	Série 1 - 4 x 50 4 NAGES LIBRE Messieurs
12h30	Fin de réunion Remise des récompenses individuelles et remise des coupes Vin d'honneur - Repas de clôture
Après-midi	Départ des clubs

NOTA : En fonction des engagements, les horaires des courses pourront être modifiés.

ANNEXE 2
GRILLES DES TEMPS QUALIFICATIFS
POUR L'ENGAGEMENT

CHAMPIONNAT NATIONAL DE NATATION
de la **FÉDÉRATION des CLUBS de la DÉFENSE**
ouvert aux personnes en situation de handicap physique ou mental
Les 1^{er} et 02 avril 2017 à la piscine du 4^{ème} Régiment Étranger de Castelnaudary (11)

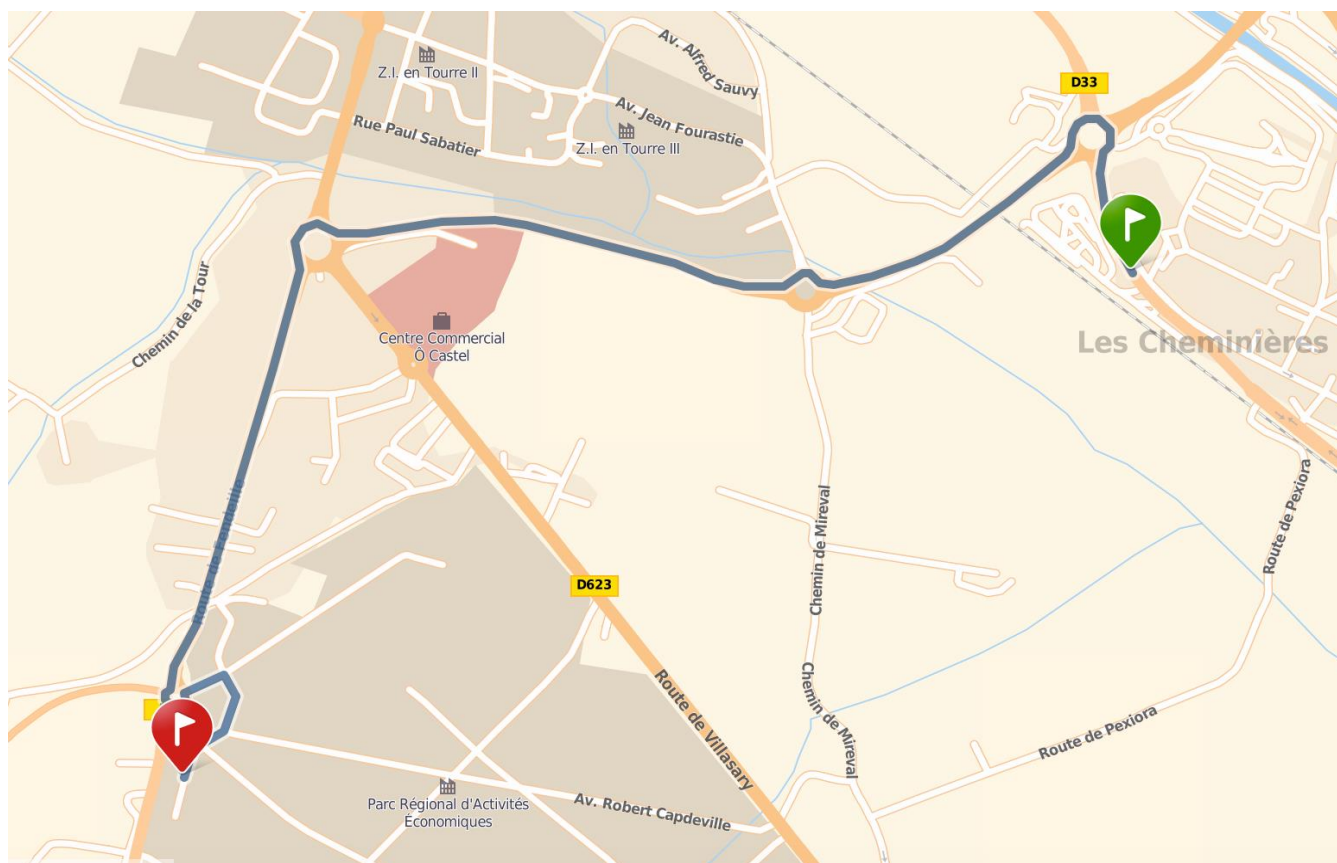
ÉPREUVES	FILLES			GARÇONS		
	- 12 ans	12-15 ans	+ 15 ans	- 12 ans	12-15 ans	+ 15 ans
50 m NL	1'00"00	52"00	42"00	55"00	50"00	38"00
100 m NL	2'05"00	1'55"00	1'35"00	2'00"00	1'45"00	1'25"00
200 m NL	4'00"00	3'50"00	3'30"00	3'50"00	3'30"00	3'10"00
400 m NL	8'00"00	7'30"00	7'00"00	7'40"00	7'00"00	6'30"00
50 m Brasse	1'18"00	1'07"00	55"00	1'10"00	1'05"00	46"00
100 m Brasse	2'43"00	2'28"00	1'55"00	2'28"00	2'15"00	1'48"00
50 m Dos	1'12"00	1'05"00	54"00	1'07"00	1'02"00	45"00
100 m Dos	2'30"00	2'20"00	1'55"00	2'20"00	2'10"00	1'45"00
50 m Papillon	1'10"00	1'02"00	52"00	1'05"00	1'00"00	44"00
100 m 4 Nages	2'26"00	2'15"00	2'00"00	2'15"00	2'05"00	1'45"00

ANNEXE 4

PLAN DE SITUATION DE L'HÔTEL

**CHAMPIONNAT NATIONAL DE NATATION
de la FÉDÉRATION des CLUBS de la DÉFENSE**
ouvert aux personnes en situation de handicap physique ou mental
Les 1^{er} et 02 avril 2017 à la piscine du 4^{ème} Régiment Étranger de Castelnaudary (11)

Adresse de l'hôtel : **Hôtel Ibis Budget CASTELNAUDARY**
ZAC Nicolas Appert
11400 CASTELNAUDARY



ANNEXE 5

CLASSIFICATION DES LICENCIÉS DE LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

- Références :**
- Lettre n° 2938/FCD/DG du 06 novembre 2014
 - Décret n° 2007-51 du 11 janvier 2007 relatif à l'action sociale des armées
 - Statuts de la Fédération des clubs de la défense, édition 2013

En application du décret de 2007 rappelé en 2^{ème} référence, tous les ressortissants de l'Action Sociale des Armées relèvent de la communauté de défense. C'est pourquoi, toutes ces catégories de population lorsqu'elles s'inscrivent dans nos CSA doivent être classifiées « Ressortissants Défense ». Seules doivent être classifiées « Hors Défense », celles totalement extérieures à cette notion.

Extrait du décret :

- « Art. 2 Sous réserve des dispositions propres à chaque prestation, l'action sociale des armées s'exerce au profit :
- des militaires de carrière ou servant en vertu d'un contrat, dans les positions d'activité, de non-activité pour raisons de santé ou de congé parental, et de leurs familles ;
 - des fonctionnaires, agents non titulaires et ouvriers relevant du ministère de la défense en activité ou placés en position de congé parental ainsi que de leurs familles ;
 - des anciens militaires titulaires d'une pension militaire d'invalidité et des anciens personnels civils du ministère de la défense titulaires d'une pension d'invalidité ainsi que de leurs familles ;
 - des veufs et veuves non remariés et des orphelins à charge, au sens de la législation fiscale, des personnels mentionnés aux alinéas ci-dessus ;
 - des retraités civils et militaires du ministère de la défense et de leurs familles ;
 - des anciens militaires, de carrière et sous-contrat, et de leurs familles ;
 - des anciens fonctionnaires, agents non titulaires et ouvriers du ministère de la défense et de leurs familles ;
 - des militaires servant en qualité de volontaire dans la réserve opérationnelle ou au titre de la disponibilité ;
 - des enfants de militaires qui font l'objet de la protection particulière instituée par la loi du 23 décembre 1977 (...).

Les personnels civils et militaires des établissements publics administratifs placés sous tutelle du ministère de la défense bénéficient de l'action sociale des armées lorsqu'une convention est conclue entre le ministère de la défense et l'établissement public dont il assure la tutelle (...). »

ANNEXE 6

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT**

Liens à télécharger : http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/1_Annexe-Tarifs-remboursement-frais-de-deplacement-manifestations-sportives-FCD.pdf
http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/2_Annexe-Remboursement-des-frais-de-deplacement-aux-manifestations-sportives-FCD.doc

2. **PÉNALITÉS**

A réception des résultats et du compte rendu de la compétition, la FCD vérifie que les demandes de repas et d'hébergement, telles qu'indiquées lors de l'inscription, ont bien été respectées.

Dans le cas contraire, une retenue de 50 € en cas d'absence non justifiée ou du montant des prestations non honorées est réalisée par prélèvement après information faite auprès du club.

Toute annulation de participation non motivée ne voit aucun remboursement de la part de la FCD.

Les personnes n'acceptant pas les propositions faites par l'organisateur ne seront pas remboursées des frais engagés de leur propre initiative.

Liens à télécharger : http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/16_Annexe-Penalites-FCD.pdf

3. **ASSURANCES**

Cette manifestation est couverte par les conditions du contrat responsabilité civile, défense pénale et recours, ainsi que par le contrat d'assurance automobile souscrit par la FCD auprès de la GMF, **si les véhicules sont inscrits sur le registre de sortie de véhicules du club d'appartenance avant le départ.**

Pour les véhicules appartenant aux clubs, le contrat "flotte automobile" prévoit les garanties responsabilité civile, défense pénale et recours, vol, incendie, catastrophes naturelles, bris de glace, assurance du conducteur, assistance, attentats et actes de terrorisme et dommages tous accidents. Pour les véhicules de plus de 5 ans, la garantie dommage tous accidents ne s'applique pas ; les clubs pourront demander directement auprès de leur assureur, et à leur charge, des garanties différentielles.

Liens à télécharger : http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/6_Annexe-Assurances-FCD.pdf

4. **LUTTE CONTRE LE DOPAGE**

En accord avec les directives du ministère chargé des sports, et conformément à la réglementation de la FCD, des contrôles antidopage peuvent être pratiqués au cours de la compétition.

Conformément aux textes, les organisateurs mettent en place deux locaux nécessaires au contrôle antidopage (1 pour les féminines et 1 pour les hommes) et des équipes d'escortes.

Liens à télécharger : http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/7_Annexe-Lutte-contre-le-dopage-FCD.pdf
http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/12_Annexe-Formulaire-autorisation-parentale-pour-prelevement-anti-dopage-sur-un-mineur-FCD.doc

5. **AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION**

Les responsables d'équipes doivent être en possession, pour les mineurs, du **formulaire d'autorisation parentale de participation** pour chacun d'entre eux

Liens à télécharger : http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/11_Annexe-Formulaire-autorisation-parentale-de-participation-d-un-mineur-FCD.doc

6. **DROIT A L'IMAGE**

Chaque participant renonce à son droit à l'image et autorise toutes publications comportant sa photo qui pourrait être prise pendant la manifestation aux fins d'illustrer les activités de la FCD.

Liens à télécharger : http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/8_Annexe-Droit-a-image-FCD.pdf
http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/13_Annexe-Formulaire-autorisation-parentale-droit-a-image-d-un-mineur-FCD.doc

7. **CHALLENGE DU FAIR-PLAY**

Cette compétition entre dans le cadre du challenge du fair-play.

Lien à télécharger : http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/3_Annexe-Challenge-du-fair-play-de-la-FCD.pdf

8. **FORFAITS**

Tout nageur déclarant forfait doit en aviser par lettre recommandée ou email le CTSN, la ligue organisatrice et le bureau activités sportives de la FCD immédiatement et au plus tard 8 jours avant le début de la compétition.

Sauf cas de force majeure (missions, opérations, événements graves, problème médical), tout participant déclarant forfait dans les 48 heures précédant le début de la compétition sera sanctionné d'une pénalité de 50 € ou du montant engagé par la ligue organisatrice pour couvrir les frais de séjour du défaillant.

Tout forfait non justifié ne voit aucun remboursement de la part de la FCD.

Lien à télécharger : http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/9_Annexe-Forfait-FCD.pdf

9. **SANCTIONS SPORTIVES**

Conformément au règlement de discipline de la FCD, les sanctions disciplinaires sont prononcées par les organismes disciplinaires de la fédération suivants :

- Organisme de première instance : ligue
- Organisme d'appel : fédération

Ces organismes sont respectivement compétents pour les affaires suivantes :

- Infraction disciplinaire commise par un membre appartenant à la ligue, quel que soit le lieu de réalisation de l'infraction.
- Manifestations nationales.

Lien à télécharger : http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/14_Annexe-Sanctions-sportives-FCD.pdf

10. **ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

« Ce sont les petits gestes d'aujourd'hui qui feront les grands changements de demain ».

Par quelques gestes simples, responsables et efficaces, appliquez les grands principes de la charte de développement durable de la FCD :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et le covoiturage ;
- trier (plastiques, papier et verres peuvent être recyclés) et compacter les déchets pour réduire leur volume ;
- nettoyer et rendre propres les sites empruntés en organisation la collecte des déchets ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- limiter l'édition et la diffusion papier des documents numériques (traitement de texte, tableurs, courriels, etc.).

Tous nos gestes, au quotidien, ont un impact sur l'ensemble de la planète.

La FCD concourt à la stratégie nationale de développement durable du sport et demande ainsi de concevoir des événements sportifs de manière responsable.

La ligue organisatrice demande aux compétiteurs et aux spectateurs invités de veiller au respect de l'environnement de la manifestation et de favoriser le transport en commun ou le co-voiturage pour se rendre sur les lieux.

Lien à télécharger : http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/4_Annexe-Developpement-et-environnement-durable-FCD.pdf

11. RÉSULTATS ET COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A l'issue du championnat, les résultats détaillés sont remis aux représentants des clubs participants.

La ligue organisatrice, en collaboration avec le CTSN et le club support, adressera :

- les informations sur le déroulement de la manifestation à la presse locale ;
- via www.lafederationdefense.fr/faites-la-une, le **1^{er} jour ouvré après la manifestation**, pour le site internet fédéral, un fichier document avec les résultats et, séparément, six photos en fichiers “.jpg” (compression moyenne), ainsi qu’un lien éventuel vers le site de l’organisation (cf. § “Instructions techniques”) ;
- via infonet@lafederationdefense.fr, **dans les 15 jours**, un article d’une demi-page avec, en fichiers attachés, des photos (format d’origine “.jpeg” > 300 ko), mettant l’accent sur un aspect particulier de la manifestation (technique, logistique ou de convivialité, etc...) destiné à paraître dans « A armes égales ».

Lien à télécharger : http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/10_Annexe-Résultats-et-communique-de-presse-FCD.pdf

12. CHARTE DU SPORT FRANÇAIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lien à télécharger : http://lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/5_Annexe-Charte-du-Sport-francais-pour-le-developpement-durable.pdf